



Barème des cotisations

I. Propriétaire individuel

<u>Catégorie</u>	<u>Immeuble</u>	
1	maison individuelle (Occupée uniquement par le propriétaire donc sans locataire)	fr. 90.--
2	de 1 à 10 appartements	fr.150.--
3	de 11 à 25 appartements	fr.200.--
4	de 26 à 50 appartements	fr.300.--
5	de 51 à 100 appartements	fr.400.--
6	plus de 100 appartements	fr.450.--

II. Membre collectif

<u>Catégorie</u>	<u>Genre</u>	
7	Professionnels de l'immobilier Banques, assurances	fr.250.--